

dans une économie de guerre, à condition qu'un rapport approprié fût préalablement établi entre les prix et les frais de production.

Le député s'exprimait ainsi il y a une quinzaine environ; aujourd'hui, toutefois, il appuie le sous-amendement.

M. Knowles: L'honorable représentant sait fort bien que la nouvelle est controuvée.

M. Bruneau: Je constate avec plaisir que nous serons saisis de modifications à la loi sur la citoyenneté canadienne afin d'empêcher ceux qui ont renoncé à leur allégeance ou qui, par leur conduite, ont montré qu'ils n'avaient aucune loyauté envers le Canada, de conserver leur citoyenneté canadienne. Je suis pleinement convaincu que de telles modifications sont très importantes et urgentes car il importe beaucoup que, dans un pays libre, la citoyenneté soit refusée à ceux qui tentent de détruire l'essence même de notre liberté. Il faudrait faire un filtrage en règle des personnes suspectes d'activité subversive. Ceux qui ont consenti le sacrifice suprême à Vimy, durant la première Grande Guerre, sur la plage de Dieppe, durant la seconde Grande Guerre ou, maintenant, dans les collines de la Corée ont payé trop cher la liberté d'un pays démocratique et libre pour qu'on permette aux saboteurs et aux communistes en liberté d'en jouir.

Un autre aspect encourageant du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général, c'est lorsqu'il signale que le niveau élevé de la production et de l'embauchage au Canada permettra à nos gens de mieux satisfaire aux exigences de la sécurité nationale.

J'aimerais voir présenter à la Chambre, avant longtemps, un bill accordant une pension aux invalides. Depuis mon entrée dans l'arène politique en juin 1949, la plupart des cas qu'on m'a signalés avaient trait à des invalides. Nous sommes obligés d'aider ceux qui sont incapables de s'aider eux-mêmes. Je me réjouis de voir qu'il est question d'un programme de pensions de vieillesse à participation, dans le sens des vœux formulés par le comité mixte à la fin de la dernière session régulière, et qu'on a présenté des propositions aux gouvernements provinciaux en vue de la conclusion de nouveaux accords fiscaux. Il est certain que nos vieillards se réjouiront à la pensée que, durant la présente session, des mesures concernant leur bien-être seront présentées au Parlement. Il n'est pas un seul député qui hésiterait à faire tout en son pouvoir afin de rendre un peu plus gai, un peu plus éclairé le crépuscule de la vie de nos vieillards.

C'est dans une large mesure à la main de maître et à l'habileté pleine de tact de notre

[M. Bruneau.]

premier ministre (M. St-Laurent) que nous devons l'esprit d'unité qui s'est si heureusement manifesté au cours des conférences fédérales-provinciales et grâce auquel nous voilà assurés de la bonne marche du programme de sécurité sociale.

J'espère que, grâce aux modifications qu'on entend apporter à la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, on permettra désormais aux citoyens à revenu modeste de construire des maisons dont ils seront les fiers propriétaires.

J'aimerais aussi qu'on présente une mesure visant la décentralisation de l'industrie. Advenant une attaque aérienne,—ce qui n'est pas impossible,—il vaudrait mieux que notre industrie soit, en général, dispersée dans le pays tout entier au lieu de rester concentrée dans deux ou trois villes. On pourrait empêcher ainsi que soit compromise notre capacité de production.

Souhaitons qu'on nous présente au cours de la session le rapport de la commission royale des arts, des lettres et des sciences. J'ajoute ici que j'entends déposer une proposition de résolution portant création d'un ministère de la jeunesse. On n'empiéterait pas ainsi sur le domaine des ministères provinciaux de l'Instruction publique, comme l'a prétendu une fois le premier ministre de Québec lors d'une conférence de presse. Ce ministère établirait une école de formation professionnelle à l'intention des jeunes gens doués, mais trop pauvres pour faire fructifier leurs talents. Sur le plan national nous pourrions ainsi diriger nos jeunes vers les arts libéraux, les sciences, les divers domaines de la connaissance, vers l'agriculture, ce qui nous permettrait de trouver chez nous des citoyens mieux formés et d'éviter la nécessité d'importer d'outre-mer de la main-d'œuvre spécialisée.

En terminant, monsieur l'Orateur, je dois dire qu'il est encourageant de penser que les législateurs qui siègent ici peuvent débattre, en hommes libres, un programme législatif qui est l'œuvre d'un cabinet dont le premier soin est d'assurer la sécurité et la prospérité d'une population qui l'a investi d'un mandat et, ainsi, d'apporter la liberté à d'autres peuples vivant derrière le rideau de fer.

(Texte)

M. Auguste Maltais (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je m'en voudrais de ne pas adresser mes sincères félicitations au proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. McMillan) et à son collègue qui l'a appuyé (M. Breton), pour les idées qu'ils ont exprimées dans leur exposé et pour la façon avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche.